

## Relevé de décisions du Conseil d'administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine Réunion du mercredi 16 décembre 2020

Le Conseil d'administration s'est réuni le mercredi 16 décembre 2020 à 18h30, en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel FAUCHER puis de M. Éric DUPONT

### **Membres titulaires**

#### **Représentants des Communautés de Communes (16)**

M. René ARNAUD, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne et maire d'Aixe-sur-Vienne  
M. Philippe BARRY, Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne et maire de Saint-Priest-sous-Aixe  
M. Edouard COQUILLAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et maire de Videix  
M. Stéphane DELAUTRETTE, Président de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Les Cars  
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh  
M. Emmanuel DEXET, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant  
M. Jean DUCHAMBON, Vice-Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et maire de Saint-Victorien  
M. Éric DUPONT, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix  
M. Christophe GEROUARD, Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin et adjoint au maire d'Oradour-sur-Vayres  
M. Fabrice GERVILLE-REACHE, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et maire de Nexon  
Mme Vanessa LANNETTE-MICHAUT, Conseillère communautaire à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et maire de Vayres  
Mme Josiane LEFORT, Conseillère communautaire à la Communauté de Communes Ouest Limousin et adjointe au maire de Cussac  
M. Serge MEYER, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aixe-sur-Vienne  
Mme Sonia SOULAT, Conseillère communautaire à la Communauté de Communes du Val de Vienne et adjointe au maire de Séreilhac  
M. Philippe SUDRAT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Coussac-Bonneval  
Mme Sandra VIRANTIN, Conseillère communautaire à la Communauté de Communes du Val de Vienne et conseillère municipale à Saint-Priest-sous-Aixe

#### **Représentants du Conseil de développement (4)**

Mme Anne-Marie CAMPION  
M. Daniel FAUCHER  
Mme Lola HANAS  
M. Thierry VIVIAN

### **Membres associés**

/

### **Autres**

/

### **Animateurs (9)**

Mme Emmanuelle BONNET, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
Mme Catherine CECCHINI, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
Mme Claire CHASSAING-TRAPY, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
Mme Séverine DUMAS, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
M. Christophe LAMBERT, Chargé de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
Mme Catherine LYRAUD, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
Mme Nathalie MARTINS-LOPES, Assistante administrative à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

### **Personnes excusées**

Mme Céline BOYARD, Conseillère communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et adjointe au maire de La Meyze, pouvoir à M. Philippe SUDRAT  
M. Lucien COINDEAU, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et adjoint au maire de Saint-Junien, pouvoir à M. Emmanuel DEXET  
M. Sébastien FISSOT, Représentant du Conseil de développement, pouvoir à M. Daniel FAUCHER  
Mme Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Conseillère communautaire à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et adjointe au maire de Videix, pouvoir à M. Edouard COQUILLAUD  
M. Philippe LACROIX, Vice-Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et maire d'Oradour-sur-Glane, pouvoir à M. Jean DUCHAMBON  
M. Jean-Pierre PATAUD, Vice-Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin et conseiller municipal à Saint-Laurent-sur-Gorre, pouvoir à M. Christophe GEROUARD  
Mme Josette SALESSE, Présidente du Conseil de développement, pouvoir à Mme Anne-Marie CAMPION

**Nombre de membres titulaires en exercice : 31 (2 postes vacants parmi les représentants de Communautés de Communes)**

**Titulaires présents : 20      Pouvoirs : 7**

**Secrétaire de séance :** Mme Christine DE NEUVILLE

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h15.

Chaque participant à la réunion (administrateurs et équipe technique de la Châtaigneraie Limousine) est invité à se présenter brièvement pour faciliter l'interconnaissance entre les personnes présentes.

M. Daniel FAUCHER, Président, prend la parole pour évoquer ses 23 ans de présidence du Pays de Saint Yrieix – Sud Haute-Vienne puis de la Châtaigneraie Limousine. Il conclut son intervention en soulignant que les territoires de projets comme la Châtaigneraie Limousine sont des échelons pertinents pour mener des actions collectives ou animer des programmes Leader.

## I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le Président rappelle la nécessité de désigner un secrétaire de séance, de par les statuts de la Châtaigneraie Limousine.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration désignent Mme Christine DE NEUVILLE comme secrétaire de séance.**

## II. Mise en place du Bureau : élection des membres et du Président

Il rappelle la composition du Bureau définie à l'article 12 des statuts, à savoir 8 membres – 1 représentant de chaque Communauté de Communes et 2 représentants du Conseil de développement :

- 1 Président ;
- 1 Vice-Président ;
- 1 trésorier ;
- 1 secrétaire ;
- 4 autres membres.

Il indique que le Conseil de développement, réuni le 08 octobre dernier, l'a élu Président. Il précise que cette présidence ne prend effet qu'à l'installation de la nouvelle gouvernance puisqu'il est encore Président de l'association. Il explique que n'étant plus élu municipal et communautaire, il ne peut de fait plus occuper la présidence de l'association car celle-ci revient à un(e) représentant(e) de Communauté de Communes (cf. statuts).

### 1. Election du(de la) Président(e)

Il est procédé à un appel à candidatures.

M. Éric DUPONT est le seul à se porter candidat à la présidence.

Il se présente brièvement. Agé de 56 ans, il effectue son troisième mandat à la mairie de Château-Chervix où il est aujourd'hui 1<sup>er</sup> adjoint au maire. Il est également conseiller communautaire à la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne. Il travaille depuis 30 ans à la mairie de Limoges : ingénieur territorial, il est chef de service dans la médiation et la prévention. Il a connu la Châtaigneraie Limousine à l'occasion d'un accompagnement pour la redynamisation du bourg de Château-Chervix. Il est très motivé pour occuper ce poste de Président et compte sur l'ensemble des administrateurs pour être au service de ce magnifique territoire qu'est la Châtaigneraie Limousine.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration élisent M. Éric DUPONT à la présidence de l'association.**

M. Daniel FAUCHER félicite le nouveau Président.

### 2. Election du (de la) Vice-Président(e)

Il est procédé à un appel à candidatures.

M. Daniel FAUCHER est le seul à se porter candidat à la présidence.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration élisent M. Daniel FAUCHER à la vice-présidence de l'association.**

### 3. Election des autres membres du Bureau

Suite à son élection et à l'élection du Vice-Président, le Président soumet au Conseil d'administration la liste suivante :

- M. Christophe GEROUARD, Trésorier ;
- M. Stéphane DELAUTRETTE, Secrétaire ;
- M. Philippe BARRY, Membre ;
- Mme Anne-Marie CAMPION, Membre ;
- M. Jean DUCHAMBON, Membre ;
- M. Philippe SUDRAT, Membre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident le vote de liste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident la liste proposée ci-dessus des membres du Bureau. Le nouveau Bureau de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est ainsi composé de :

- M. Éric DUPONT, Président ;
- M. Daniel FAUCHER, Vice-Président ;
- M. Christophe GEROUARD, Trésorier ;
- M. Stéphane DELAUTRETTE, Secrétaire ;
- M. Philippe BARRY, Membre ;
- Mme Anne-Marie CAMPION, Membre ;
- M. Jean DUCHAMBON, Membre ;
- M. Philippe SUDRAT, Membre.

Comme sur la précédente mandature, M. Éric DUPONT propose que le Vice-Président, le trésorier et lui-même en tant que Président aient mandat du Conseil d'administration pour effectuer les opérations courantes de gestion des comptes de l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration donnent mandat au Président, au Vice-Président et au Trésorier pour effectuer les opérations courantes de gestion des comptes de l'association.

### III. Désignation de référents thématiques pour le suivi des missions et actions

Le Président indique que conformément à l'article 6 du règlement intérieur de l'association, le(la) référent(e) thématique est désigné(e) par le Conseil d'administration parmi ses membres actifs, qu'il(elle) soit représentant(e) du Conseil de développement ou de Communauté de Communes. Il précise les rôles assurés par un(e) référent(e) thématique :

- coordonne les travaux du comité de pilotage ou groupe de travail sur la thématique concernée et en réfère au Conseil d'administration ;
- effectue des points réguliers avec le(la) chargé(e) de mission de l'association, positionné(e) sur la thématique, en particulier pour la mise en œuvre et le suivi des actions portées par la Châtaigneraie Limousine ;
- appuie le(la) chargé(e) de mission dans la mobilisation des élus et des partenaires sur la thématique ;
- assure une mission de représentation de l'association à des réunions extérieures ou séminaires consacrés(-ées) à la thématique.

Il ajoute que des référents sont à désigner sur les 5 thématiques suivantes :

- tourisme et loisirs accessibles ;
- habitat et centres-bourgs ;
- « Territoire d'industrie » ;
- mobilité ;
- communication.

Il note que la désignation du (de la) référent(e) sur le projet « Territoire zéro chômeur de longue durée » interviendra ultérieurement ; une fois le Comité local pour l'emploi (CLE) mis en place.

Enfin, il mentionne que le suivi d'une thématique peut se faire en binôme et que les Comités de pilotage / groupes de travail sont ouverts aux administrateurs intéressés.

Suite à des prises de contact en amont de la présente réunion, le Président propose les désignations suivantes de référents :

- tourisme et loisirs accessibles : M. René ARNAUD ;
- habitat et centres-bourgs : Mme Céline BOYARD et M. Philippe SUDRAT ;
- « Territoire d'industrie » : M. Daniel FAUCHER ;
- mobilité : Mme Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP ;
- communication : Mme Christine DE NEUVILLE.

Aucun(e) autre administrateur(-trice) ne se porte candidat(e) pour être référent(e) thématique.

Mme Christine DE NEUVILLE souhaite savoir si le territoire de la Châtaigneraie Limousine est d'ores et déjà retenu pour bénéficier de la seconde vague d'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) ».

Mme Catherine LYRAUD indique que cinquante nouveaux territoires pourront bénéficier de cette seconde vague d'expérimentation et qu'il leur faut déposer une candidature puis être sélectionné pour obtenir l'habilitation à l'expérimentation.

M. Daniel FAUCHER mentionne qu'un travail conséquent est à mener pour constituer le dossier de candidature, raison pour laquelle Mme Catherine LYRAUD est à temps plein sur le projet TZCLD depuis le 15 décembre dernier.

M. Stéphane DELAUTRETTE indique que certains sujets tels que la mobilité sont urgents avec la prise de compétences « mobilité ». Il évoque le plan de relance avec le risque que peu d'entreprises de notre territoire puissent en bénéficier.

Mme Isabelle DUMAS rappelle que dans le cadre de l'étude de mobilité sous maîtrise d'ouvrage de la Châtaigneraie Limousine, le prestataire missionné doit s'entretenir avec chaque Communauté de Communes et pourra répondre aux questionnements des EPCI relatifs à la prise de compétences « mobilité ».

M. Jean DUCHAMBON note que la Châtaigneraie Limousine devrait se positionner dans la définition de son propre rôle sur la mobilité. Il indique que la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin souhaite prendre son autonomie dans l'année à venir ou dans les années à venir, dans le respect des statuts de la Châtaigneraie Limousine. Il rappelle que l'ex-Président de la Communauté de Communes, M. Joël RATIER, s'était exprimé à ce sujet en Conseil d'administration de la Châtaigneraie Limousine. Il observe que le syndicat de SCOT Charente & Limousin, regroupant les Communautés de Communes Ouest Limousin, Porte Océane du Limousin et Charente Limousine, a vocation à porter la prochaine contractualisation territoriale avec la Région. Il estime que la force de frappe revient aux Communautés de Communes et à leurs capacités d'investissement. Il ajoute qu'il n'y a pas encore de certitudes sur cette sortie mais qu'il y a la volonté de clarifier certaines compétences et de les faire porter par le syndicat de SCOT. A terme, la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin continuera à travailler avec la Châtaigneraie Limousine mais de façon différente.

Mme Christine DE NEUVILLE aimerait que les choses se clarifient puisque cela fait maintenant deux ans que la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin évoque sa possible sortie de la Châtaigneraie Limousine.

M. Jean DUCHAMBON indique que cette clarification n'était pas possible tant que les nouvelles équipes d'élus n'étaient pas en place.

M. Christophe GEROUARD mentionne que le syndicat de SCOT Charente & Limousin a été constitué et que ce nouveau périmètre va être celui d'un territoire de projets. Dès lors, il ajoute qu'il est délicat de rester à cheval sur deux territoires et qu'une transition doit se faire du mieux possible.

M. Philippe BARRY rejoint la position de Mme Christine DE NEUVILLE sur la nécessité de clarifier les choses. Il souhaite que les Présidents d'EPCI soient réunis rapidement pour se positionner ensemble sur l'avenir de la Châtaigneraie Limousine. Il ajoute que ces sorties poseront la question des moyens financiers et du fonctionnement. Il souligne que les EPCI qui restent ne pourront pas compenser financièrement le départ des Communautés de Communes Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin.

M. Jean DUCHAMBON souligne qu'il est hors de question pour les deux Communautés de Communes de partir d'une façon brutale.

M. Stéphane DELAUTRETTE indique qu'il n'est pas surpris des évolutions annoncées puisqu'un travail avait été engagé pour un syndicat de SCOT. Il met l'accent sur l'importance de travailler sur un calendrier et pour les territoires qui restent, de trouver leur propre mode d'organisation. Avec l'échéance des nouvelles contractualisations, il observe que nous devons avoir un discours clair sur les échelles pertinentes. Il souhaite que les discussions sur l'avenir de la Châtaigneraie Limousine se fassent toujours collectivement, avec l'ensemble des Présidents de Communautés de Communes et les membres du Bureau.

M. Jérôme CHINN évoque le prochain appel à manifestation d'intérêt pour les fonds européens Leader qui devrait sortir d'ici à fin 2021. Il ajoute qu'un travail de diagnostic territorial et de préparation d'une stratégie est à démarrer au 2<sup>nd</sup> semestre 2021 et que pour cela, le périmètre doit être connu.

M. Stéphane DELAUTRETTE note qu'à l'issue du premier trimestre 2021, nous devons savoir où nous allons et avec quel calendrier.

Le Président indique que les Présidents d'EPCI seront réunis dès le moins de janvier 2021. Il reprend ensuite les propositions de désignations pour les référents thématiques.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident les référents thématiques proposés.**

#### **IV. Désignation de représentants à la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne**

Le Président rappelle l'objet de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne – MLR 87 (association loi 1901) : « aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement ». Il explique que la représentation de la Châtaigneraie Limousine au sein de l'Assemblée Générale de la MLR 87 est assurée par 4 titulaires et 4 suppléants ; ces représentants devant être conseillers communautaires et/ou conseillers municipaux.

Suite à des prises de contact en amont de la présente réunion, le Président propose les désignations suivantes :

- titulaires : MM. René ARNAUD, Jean DUCHAMBON, Éric DUPONT, Christophe GEROUARD ;
- suppléants : M. Fabrice GERVILLE-REACHE. 3 postes de suppléants restent à pourvoir.

Aucun(e) autre administrateur(-trice) ne se porte candidat(e) pour siéger à la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne.

Le Président et Mme Christine DE NEUVILLE évoquent la possibilité que la future déléguée de la Communauté de Communes Briançonnais de la Haute-Vienne à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la Châtaigneraie Limousine soit intéressée pour siéger à la MLR 87.

En l'absence d'autres candidats, le Président indique que la désignation de représentants à la MLR 87 sera à compléter lors d'un prochain Conseil d'administration.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident la représentation suivante de la Châtaigneraie Limousine à la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne :**

- titulaires : MM. René ARNAUD, Jean DUCHAMBON, Éric DUPONT, Christophe GEROUARD ;
- suppléants : M. Fabrice GERVILLE-REACHE (3 postes de suppléants encore à pourvoir).

#### Départ de Mme Nathalie MARTINS-LOPES avant l'évocation de son recrutement

### **V. Recrutement sur le poste d'assistant(e) administratif(-tive)**

Le Président indique qu'une rupture conventionnelle a été conclue avec Mme Céline FONCHY, assistante administrative au sein de la Châtaigneraie Limousine. Il ajoute que le contrat de travail de cette salariée a pris fin le 28 novembre dernier. Il observe que cette salariée était en congé maladie depuis la fin de son congé maternité intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il précise que cette décision a été actée, en juillet dernier, lors d'un Bureau élargi aux Présidents de Communautés de Communes.

Il propose de :

- recruter en contrat à durée indéterminée (CDI), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, Mme Nathalie MARTINS-LOPES qui a remplacé Mme Céline FONCHY depuis le 17 février dernier ;
- en référence aux grilles indiciaires de la fonction publique territoriale, de retenir la qualification suivante : Catégorie C, Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial, Grade d'emploi : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, échelon 8.

Sans remettre en cause les qualités et l'investissement de Mme Nathalie MARTINS-LOPES sur le poste, M. Stéphane DELAUTRETTE indique qu'au vu de l'avenir incertain de la structure évoqué en début de réunion, il lui paraît prématuré d'envisager un recrutement en CDI. Il est rejoint sur cette position par MM. Christophe GEROUARD, Jean DUCHAMBON et René ARNAUD.

Mme Isabelle DUMAS mentionne que le recours à un CDD n'est possible que dans un nombre de cas limité. Elle ajoute que les besoins sur le poste d'assistante administrative sont permanents et que dès lors, cela ne rentre pas dans les motifs de recours à un CDD.

M. Stéphane DELAUTRETTE et Mme Vanessa LANNETTE-MICHAUT estiment que l'incertitude sur l'avenir de la structure peuvent justifier le recours à un CDD.

Mme Christine DE NEUVILLE observe qu'il convient donc d'entamer sans tarder les discussions sur la sortie des Communautés de Communes Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin.

Mme Isabelle DUMAS rappelle que Mme Nathalie MARTINS-LOPES est en poste depuis le 17 février 2020. Elle ajoute que la durée d'un contrat, renouvellement inclus, ne peut pas excéder 18 mois.

Au vu des interventions, le Président propose d'établir un contrat à durée déterminée de 6 mois pour Mme Nathalie MARTINS-LOPES.

Mme Isabelle DUMAS indique qu'elle se rapprochera du cabinet d'expertise comptable de la Châtaigneraie Limousine pour un éclairage juridique sur la possibilité de recourir à un CDD.

M. Jean DUCHAMBON rappelle que début 2019, lors d'un point entre la Châtaigneraie Limousine et la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, les élus communautaires présents s'étaient engagés à protéger les personnels en poste.

M. Daniel FAUCHER rappelle que des réserves ont été provisionnées à hauteur suffisante en cas de licenciement de l'ensemble du personnel. Il observe que compte tenu de la faible ancienneté de Mme Nathalie MARTINS-LOPES, l'indemnité qui lui serait due en cas de licenciement serait faible. Il comprend la position de principe affichée lors des discussions.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident l'établissement d'un contrat à durée déterminée de 6 mois pour Mme Nathalie MARTINS-LOPES et la qualification suivante en référence aux grilles indiciaires de la fonction publique territoriale : Catégorie C, Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial, Grade d'emploi : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, échelon 8.**

## VI. Financement de l'ingénierie

### 1. Ingénierie liée au contrat de dynamisation et de cohésion territoriale

Le Président rappelle que dans le cadre de la politique contractuelle territoriale, pour les contrats dits de dynamisation et de cohésion, la Région Nouvelle-Aquitaine peut soutenir, dans la limite de 3 ETP (Equivalent temps plein), l'ingénierie à l'échelle du territoire de projets. Il explique que la Châtaigneraie Limousine a obtenu un financement régional sur 3 postes pour l'année 2020 :

- chef de projet territorial, poste occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chef de projet économie, emploi, formation, poste occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chargé(e) de mission « santé », poste qui ne sera finalement pas pourvu (0,5 ETP) ;
- animation du programme Leader (1 ETP).

En 2021, il propose de solliciter un financement au titre de l'ingénierie sur 4 postes :

- chef de projet territorial, poste occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chef de projet économie, emploi, formation, poste occupé en interne par Mme Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chargée de mission « Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) » (1 ETP). A compter de 2021, il s'agit de dédier une animation à temps complet sur le projet, qui serait assurée par Mme Catherine LYRAUD ;
- animation du programme européen Leader (sur l'équivalent d'1 ETP).

Il évoque aussi la possibilité d'ouvrir les discussions avec la Région pour le cofinancement du poste « Territoire d'industrie » (1 ETP) commun à la Châtaigneraie Limousine et au Pays Périgord Vert.

#### Poste de chef de projet territorial (0,5 ETP)

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	32 500 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	12 500 €	38,5
		Autofinancement	20 000 €	61,5
<b>TOTAL</b>	<b>32 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 500 €</b>	<b>100,0</b>

\* La Région intervient à 50% d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 €.

#### Poste de chef de projet économie emploi, formation (0,5 ETP)

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	32 500 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	12 500 €	38,5
		Autofinancement	20 000 €	61,5
<b>TOTAL</b>	<b>32 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 500 €</b>	<b>100,0</b>

\* La Région intervient à 50% d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 €.

#### Poste de chargée de mission « Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) » (1 ETP)

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	43 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	21 500 €	47,8
Frais de missions et frais annexes	1 000 €	Europe – FEADER Leader	14 500 €	32,2
Communication	1 000 €	Autofinancement	9 000 €	20,0
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>100,0</b>

\* La Région intervient à 50% des dépenses de salaires et charges.

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 26 voix pour et 1 abstention, les membres du Conseil d'administration :

- valident le projet d'animation de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » ;
- autorisent le Président à :
  - o solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la politique contractuelle territoriale sur les quatre postes présentés ci-dessus,
  - o ouvrir les discussions avec la Région pour le cofinancement du poste « Territoire d'industrie » (1 ETP) commun à la Châtaigneraie Limousine et au Pays Périgord Vert,
  - o solliciter une subvention au titre du programme européen Leader pour le poste de chargée de mission « Territoire zéro chômeur de longue durée » ;
- valident les plans de financement prévisionnels des trois postes présentés ci-dessus ;

- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

## **2. Animations thématiques « Sports et loisirs de nature » et « Accessibilité et tourisme pour tous » du programme européen Leader**

Le Président rappelle que par délibération du 13 février 2020, le Conseil d'administration a validé la prolongation du contrat de travail de Mme Claire CHASSAING-TRAPY pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Il explique que sa mission est venue renforcer l'animation des démarches « Sports et loisirs de nature » et « Accessibilité et tourisme pour tous », à travers la mise en œuvre des plans d'actions 2018-2020 appelés à se poursuivre en 2021.

Il indique que les demandes de financement de ces 2 démarches auprès du programme européen Leader, validées lors de la même séance du Conseil d'administration, sont à modifier pour tenir compte de cette ingénierie supplémentaire.

### **Animation de la démarche « Sports et loisirs de nature » (exercices 2020-2021) - fiche action 6 Leader**

Le Président fait état des éléments suivants.

Le temps d'animation dédié à la démarche est renforcé sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Sur la totalité de la période 2020-2021, il est donc réparti comme suit :

	Du 01-01-2020 au 31-03-2020	Du 01-04-2020 au 31-03-2021	Du 01-04-2021 au 31-12-2021
C. Lambert	0,4	0,4	0,4
C. Chassaing-Trapy		0,5	
<b>TOTAL</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>

Le plan de financement prévisionnel initial de l'animation en faveur du développement et de la structuration des activités de pleine nature pour 2020-2021 était le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaires chargés (0,4 ETP)	54 600,00	FEADER Leader	40 588,80	64
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	8 190,00	Région (Datar)	10 147,20	16
Frais de missions et frais annexes	630,00	Maître d'ouvrage	12 684,00	20
<b>TOTAL</b>	<b>63 420,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 420,00</b>	<b>100</b>

Le plan de financement prévisionnel modifié devient le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaires chargés	71 771,71	FEADER Leader	53 193,36	63,7
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	10 765,76	Région (Datar)	13 636,59	16,3
Frais de missions et frais annexes	1 000,00	Maître d'ouvrage	16 707,52	20,0
<b>TOTAL</b>	<b>83 537,47</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 537,47</b>	<b>100,0</b>

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 26 voix pour et 1 abstention, les membres du Conseil d'administration :

- valident le plan de financement prévisionnel modifié de l'animation « développement et structuration des activités de pleine nature » 2020-2021 tel que présenté ci-dessus ;
- autorisent le Président à porter à connaissance ces éléments modificatifs aux partenaires financiers sollicités pour les cofinancements de ladite animation.

### **Animation de la démarche « Accessibilité et tourisme pour tous » (exercices 2020-2021) - fiche action 7 Leader**

Le Président fait état des éléments suivants.

Le temps d'animation dédié à la démarche est renforcé sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021. Sur la totalité de la période 2020-2021, il est donc réparti comme suit :

	Du 01-01-2020 au 31-03-2020	Du 01-04-2020 au 31-03-2021	Du 01-04-2021 au 31-12-2021
E. Bonnet	0,5	0,5	0,5
C. Lambert	0,1	0,1	0,1
C. Chassaing-Trapy		0,5	
<b>TOTAL</b>	<b>0,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,6</b>

Le plan de financement prévisionnel initial en faveur de l'animation de la démarche « Accessibilité et tourisme pour tous » pour la totalité de la période 2020-2021 était le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaires chargés (0,6 ETP)	84 000	FEADER Leader	62 592	64
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	12 600	Région (Datar)	15 648	16
Frais de missions et frais annexes	1 200	Maître d'ouvrage	19 560	20
<b>TOTAL</b>	<b>97 800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 800</b>	<b>100</b>

Le plan de financement prévisionnel modifié devient le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaires chargés	101 509,60	FEADER Leader	75 542,04	63,7
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	15 226,44	Région (Datar)	19 286,78	16,3
Frais de missions et frais annexes	1 800,00	Maître d'ouvrage	23 707,22	20,0
<b>TOTAL</b>	<b>118 536,04</b>	<b>TOTAL</b>	<b>118 536,04</b>	<b>100,0</b>

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 26 voix pour et 1 abstention, les membres du Conseil d'administration :

- valident le plan de financement prévisionnel modifié de l'animation « Accessibilité et tourisme pour tous » 2020-2021 tel que présenté ci-dessus ;
- autorisent le Président à porter à connaissance ces éléments modificatifs aux partenaires financiers sollicités pour les cofinancements de ladite animation.

Départs de MM. René ARNAUD, Philippe BARRY et Serge MEYER

## V. Financement d'actions liées à la mobilité

### 1. Modification du plan de financement de l'étude « mobilité »

Le Président rappelle que la Châtaigneraie Limousine a lancé une étude sur la mobilité avec pour objectifs de :

- faciliter l'accès aux services et activités de la population et des usagers de son territoire ;
- favoriser l'optimisation des moyens de déplacement, en particulier par le report de l'usage individuel de la voiture vers des modes partagés / collectifs.

Il indique que suite à une consultation écrite, par délibération du Bureau le 10 mars 2020, à l'unanimité, le budget prévisionnel de l'étude a été validé en euros HT. Il ajoute que pour la demande de subvention européenne Leader, ce budget doit être présenté en euros TTC (taux d'intervention calculé sur le TTC) et s'établit comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Prestation – tranches ferme et optionnelle	38 430	FEADER Leader*	20 000	46,27
4 réunions supplémentaires	4 800	Région (Datar)	8 820	20,40
		Maître d'ouvrage	14 410	33,33
<b>TOTAL</b>	<b>43 230</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 230</b>	<b>100</b>

\*Fiche action 2 : Plafond Leader sur les études = 20 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident le plan de financement prévisionnel modifié de l'étude « mobilité » tel que présenté ci-dessus ;
- autorisent le Président à porter à connaissance ces éléments modificatifs aux partenaires financiers sollicités pour les cofinancements de cette étude.

## 2. Plan de financement du service de location solidaire – Plateforme mobilité 87, pour l'année 2021

Le Président rappelle que la Châtaigneraie Limousine anime un service de location de véhicules destiné aux personnes en insertion socio-professionnelle. Il explique que ce service est intégré à la Plateforme mobilité 87 créée avec 3 autres opérateurs, de manière à couvrir l'ensemble du département de la Haute-Vienne. Il ajoute que la Plateforme mobilité 87 développe 3 actions complémentaires :

- l'accompagnement vers une mobilité pérenne (conseil en mobilité, ateliers thématiques...);
- la formation (code de la route, permis de conduire AM/B, vélo-école) ;
- la location de véhicules.

Il mentionne que la Châtaigneraie Limousine dispose d'un parc de 21 scooters (loués chacun 1,5 € / jour) et 2 voitures (louées chacune 6 € / jour).

Il présente ensuite le budget prévisionnel du service pour l'année 2021, qui s'établit comme suit en euros TTC :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaire chargé (0,6 ETP)	20 000,00	Conseil Départemental	15 000,00	30%
Réparation garages	4 000,00	Europe - FSE	29 989,43	60%
Assurance	6 000,00	MSA	2 000,00	4%
Petit matériel	800,00	Pôle emploi	2 000,00	4%
Communication	300,00	Autofinancement	992,95	2%
Location longue durée voitures	5 200,00			
Acquisition véhicules (amortissement)	2 268,65			
Prestations externes stockage scooters	3 700,00			
Dépenses indirectes	7 713,73			
<b>TOTAL</b>	<b>49 982,38</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 982,38</b>	<b>100,0</b>

Le Président indique que les délais inhérents aux financements ont imposé que les demandes de subventions soient d'ores et déjà déposées en octobre et novembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident le plan de financement présenté ci-dessus pour le service de location solidaire au titre de l'année 2021 ;
- confirment les demandes de subvention auprès de l'Europe (FSE), du Département de la Haute-Vienne, de la MSA du Limousin et de Pôle emploi ;
- autorisent le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

## VIII. Soutien financier de la Châtaigneraie Limousine en cofinancement de projets éligibles au programme européen Leader

Le Président fait état des éléments suivants.

La Châtaigneraie Limousine gère un programme européen de développement rural nommé programme LEADER. Ce programme est doté d'une enveloppe de crédits de 2 575 000 €, aujourd'hui consommée à 61%. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'en avril 2022 (échéance qui pourrait être repoussée d'un an).

Pour bénéficier de ces fonds européens, les projets privés doivent obtenir un cofinancement public national (commune, Département...). Or, sur certains types d'opérations portés par des associations ou des entreprises, il n'existe pas de subventions identifiées, bloquant de fait l'accès au financement européen. Pourtant, nombre de ces opérations peuvent entrer pleinement dans la stratégie du territoire, répondre aux objectifs d'une des fiches action et respectent par ailleurs toutes les conditions d'intervention du programme.

La Châtaigneraie Limousine a ainsi mis en place un dispositif de soutien financier aux opérations éligibles au programme Leader. En effet, en tant qu'émanation des Communautés de Communes qui la composent, l'association est reconnue au regard des règlements européens comme « organisme qualifié de droit public », qualification attestée par la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des fonds européens. Cette qualification autorise donc la mobilisation de crédits européens en contrepartie des fonds propres de la Châtaigneraie Limousine.

Cette procédure est encadrée par un règlement d'intervention qui s'appuie sur les règles inhérentes au programme Leader. Les projets doivent avoir été examinés par le Comité de programmation Leader Châtaigneraie Limousine et avoir reçu un avis d'opportunité favorable. Le taux d'aide est de 16% avec un montant de subvention plafonné à 2 500 € par projet.

Dans le cadre du règlement d'intervention validé par le Conseil d'administration le 17 juin 2019, deux demandes de soutien financier sont présentées à la Châtaigneraie Limousine sur ses fonds propres, en cofinancement de fonds européens Leader. Ces demandes ont reçu un avis d'opportunité favorable du comité de programmation.

Association Chalard Initiatives – Maison de l'Or accessible pour tous

Une présentation est faite de l'opération portée par cette association (cf. fiche projet annexée au présent relevé de décisions).

**Après en avoir délibéré, à la majorité, par 23 voix pour et 1 abstention, les membres du Conseil d'administration valident le financement du projet en application du règlement d'intervention, sur la base d'un taux de 16% du montant de la dépense éligible, soit 1 331,96 €.**

Sébastien HACHE – Création d'un meublé touristique à La Meyze

Une présentation est faite de l'opération portée par ce privé (cf. fiche projet annexée au présent relevé de décisions).

**Après en avoir délibéré, à la majorité, par 22 voix pour et 2 abstentions, les membres du Conseil d'administration valident le financement du projet en application du règlement d'intervention, sur la base d'un taux de 16% du montant de la dépense éligible, sachant que le montant de l'aide est plafonné à 2 500 €.**

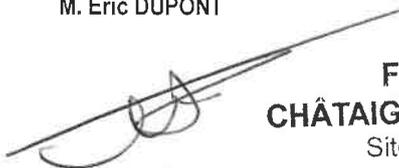
## IX. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est clôturée à 20h20.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.  
Fait à Oradour-sur-Vayres, le 17 décembre 2020.

Le Président,  
M. Éric DUPONT

Le Secrétaire de séance,  
Mme Christine DE NEUVILLE

  
**FÉDÉRATION  
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**  
Site de la Monnerie  
87150 ORADOUR SUR VAYRES

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	ASSOCIATION CHALARD INITIATIVES
<b>INTITULE DE L'OPERATION</b>	Maison de l'Or accessible pour tous
<b>DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE</b>	22/04/2020

### FICHE ACTION DE RATTACHEMENT A LA STRATEGIE LEADER

<b>Fiche action 7</b>	Construire un territoire accessible pour tous
<b>Sous-action 7.3</b>	Opérations individuelles d'accessibilité des lieux d'accueil et/ou des activités à vocation touristique, culturelle ou de loisirs

### AVIS D'OPPORTUNITE DU COMITE DE PROGRAMMATION

Observations de membres du comité de programmation	Notes attribuées		Vote selon la règle du double quorum
<i>Attention à ce que l'outil ne serve pas à alimenter la promotion de la réouverture de l'activité minière. C'est une véritable idée de faire vivre ce patrimoine géologique</i>	Rapport à la stratégie	16	Votants collège public : 7 Votants collège privé : 11 Votes favorables : 17 Abstention : 1  <b>AVIS FAVORABLE</b> <b>du Comité de programmation du 27/05/2020</b>
	Rapport à la fiche action	18,9	
	Spécificités Leader	16	
	Développement durable	16	
	<b>Note globale</b>	<b>16,7</b>	

### PRESENTATION DE L'OPERATION

#### Contexte

Le Chalard et sa région sont au centre d'une longue histoire de l'or, des Gaulois jusqu'à la fermeture de l'activité minière de la Société des Mines du Bourneix en 2002. L'association Chalard Initiatives composée d'une équipe de bénévoles passionnés par l'histoire locale soutenue par des géologues et d'anciens mineurs, s'est mobilisée en 2013 pour faire revivre l'espace d'exposition dédié à l'activité aurifère de la région.

Chalard Initiatives a transformé profondément la petite exposition initiale en « Maison de l'Or en Limousin ». Ainsi, en 2017 l'intérieur du bâtiment est restauré par la Communauté de Communes (propriétaire des locaux), permettant à l'association qui dispose gratuitement des locaux d'y installer une nouvelle exposition plus interactive et accessible à un large public : panneaux, matériel et objets de la mine, coins expérimentaux, maquettes, espace vidéo, espace jeune public. Les visites sont assurées par des bénévoles, 7j/7 en été, les week-ends en juin et septembre et sur rendez-vous aux autres périodes. La Maison de l'Or accueille environ 2000 visiteurs par an.

Des animations tout au long de l'année, journées en or, conférences géologiques, Chal'art permettent d'attirer un large public sur la découverte de l'activité aurifère et ses métiers.

L'Association s'autofinance. Elle travaille en partenariat avec l'Office de Tourisme de Limoges, de St-Yrieix, la Chataigneraie Limousine et le Parc naturel régional Périgord-Limousin. Elle s'appuie également sur une collaboration étroite avec les milieux géologiques : BRGM, Société Géologique du Limousin, Université de Limoges, ...



En 2019, la Maison de l'Or amorce une nouvelle phase de son développement en améliorant l'accueil des publics en situation de handicap. L'accessibilité des locaux, sous la responsabilité de la Communauté de Communes, est conforme. Les personnes en fauteuil peuvent déambuler, circuler, les supports de lecture sont à bonne hauteur.

**L'objectif de la Maison de l'Or est de faire évoluer ses supports de visite et ses outils de médiation pour qu'ils soient accessibles au plus grand nombre dont les publics porteurs de handicap. A cet effet, elle procède en deux étapes :**

Une première étape est réalisée entre octobre 2019 et mars 2020.

Deux membres de l'association qui assurent l'accueil et les visites ont suivi plusieurs des modules de **formation** organisés par la Fédération de la Châtaigneraie Limousine : connaissance générale des handicaps, techniques de médiation sensorielle et initiation à la langue des signes. Ces formations sont le point de lancement de l'opération « Maison de l'Or accessible pour tous ». Forte de cette expérience, l'association réalise deux types de **livrets de visite adaptés**

- **livret en méthode FALC** (Facile à Lire et à Comprendre) validée par un ESAT/Adapei adapté aux personnes avec un handicap mental, mais aussi adapté aux jeunes enfants sachant lire, aux personnes étrangères débutant en français.
- **livret traduit en braille et élaboré en grands caractères par Braille et Culture.**

Ces supports, entièrement financés par l'association, vont permettre d'accompagner les guides bénévoles dans les visites adaptées qui pourront être proposées sur rendez-vous au public en situation de handicap mental et visuel.

### Description de l'opération

**La seconde étape est l'objet même de la demande de soutien LEADER et du cofinancement Châtaigneraie Limousine ; elle présentera une avancée importante dans l'accueil des publics porteurs de handicaps auditif ou visuel.**

- Pour les personnes sourdes ou malentendantes : **sous-titrage en français et traduction en LSF incrustée** (Langue des signes) du film de présentation, projeté en début de visite.
- Pour les personnes malentendantes : **boucles à induction magnétique (BIM)**. Une boucle magnétique fixe est prévue pour le guichet d'accueil. Un système de boucles magnétiques mobiles avec émetteur/récepteurs FM sera utilisé pour la visite guidée : un micro sans fil connecté à un boîtier émetteur FM émet vers des boîtiers récepteurs FM, sur lesquels seront raccordés des colliers à induction magnétique ou des casques, suivant la nature de l'appareillage des visiteurs. Chaque visiteur recevra le son via un collier à induction magnétique ou un casque, mis à disposition en début de visite.
- En complément, des **visites guidées avec traduction simultanée en langue des signes** compléteront l'offre à destination des personnes sourdes. **Quatre** dates seront proposées en 2021, permettant ainsi d'accueillir des groupes ou des visiteurs sourds en individuel.
- Pour les personnes non voyantes : **planches d'images en relief et couleurs contrastées**, disposées sur le parcours de visite. Il s'agira d'une représentation graphique simplifiée de 5 images mises en couleurs contrastées, pour les malvoyants. Elles porteront sur des cartes géologiques simplifiées et des représentations d'exploitation de l'or (village et aurières gauloises, puits de mine, mine en descenderie). Ces supports de médiation seront un complément essentiel aux visites adaptées pour le public malvoyant ou non voyant et aux livrets en braille.

La réalisation de ces outils sera confiée à des prestataires spécialisés.

Ce nouveau projet fédère l'ensemble des membres de l'association et réunit un partenariat multiple :

- **La Châtaigneraie Limousine**, partenaire principal dans cette opération : formation, conseil et assistance, intégration dans la démarche accessibilité et tourisme pour tous et le projet de coopération sur les séjours adaptés, mise en relation avec de nombreux acteurs.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'association <b>Braille et Culture</b> conseille sur des choix de médiation et options d'accessibilité. La Maison de l'or sera intégrée à l'application « handivisites », déployée dans le cadre d'une action « Massif Central pour tous » qui fait la promotion d'offres culturelles et touristiques auprès des publics en situation de handicap.</li> <li>- Les <b>Offices de Tourisme</b> de Limoges et de St-Yrieix assurent la promotion des activités de la Maison de l'Or et sont informés de la démarche.</li> <li>- <b>La presse locale et régionale</b> en tant que relais important.</li> </ul> <p>Des actions de communication ciblées auprès d'organismes ou structures institutionnelles du handicap sont en cours. <b>Des contacts ont été pris en juin avec la maison des sourds de la Haute-Vienne et une interprète en langue des signes installée sur le territoire du Gal.</b></p> <p>En septembre 2020, l'activité de la Maison de l'or inscrite au programme du séjour adapté en Châtaigneraie Limousine a été testée par des experts du handicap et du tourisme qui sont venus évaluer les séjours adaptés construits dans le cadre du projet de coopération entre la Châtaigneraie, le Forez, le Gévaudan.</p>				
<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichir la proposition culturelle et touristique de la Maison de l'Or par de nouveaux outils de médiation visuels et tactiles.</li> <li>- Faire partager au public en situation de handicap la connaissance de la géologie et l'histoire de l'or en Limousin par des outils de médiation adaptés selon le type de déficience.</li> <li>- Augmenter la fréquentation de la Maison de l'Or en misant sur 16 à 20 % de hausse qui correspond environ au % de publics déclarés handicapés en France</li> <li>- S'inscrire dans la démarche du territoire Châtaigneraie Limousine en faveur d'un tourisme pour tous, démarche partagée entre plusieurs acteurs de ce territoire, démarche qui vise à promouvoir un territoire accessible pour tous sur le territoire et au-delà (en France, en Europe-actions de coopération)</li> <li>- S'inscrire dans un processus de construction de séjours adaptés en collaboration avec l'OT du Pays de St-Yrieix , du Pays de Nexon - Monts de Châlus et la Châtaigneraie Limousine.</li> </ul>				
<p><b>Public/ bénéficiaires visés par l'opération</b></p> <p>Publics en situation de handicap, familles, groupes, individuels, structures d'accueil du handicap</p>				
<p><b>Partenaires prévisionnels de l'opération</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Techniques</td> <td>Fédération de la Châtaigneraie Limousine, Association Braille et Culture, OT Pays de St-Yrieix</td> </tr> <tr> <td>Financiers</td> <td>Fédération de la Châtaigneraie Limousine (fonds propres) Programme Leader Châtaigneraie Limousine</td> </tr> </table>	Techniques	Fédération de la Châtaigneraie Limousine, Association Braille et Culture, OT Pays de St-Yrieix	Financiers	Fédération de la Châtaigneraie Limousine (fonds propres) Programme Leader Châtaigneraie Limousine
Techniques	Fédération de la Châtaigneraie Limousine, Association Braille et Culture, OT Pays de St-Yrieix			
Financiers	Fédération de la Châtaigneraie Limousine (fonds propres) Programme Leader Châtaigneraie Limousine			
<p><b>Calendrier prévisionnel de l'opération</b></p> <p>Avril 2020 - juin 2021</p>				

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION				
Dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Sous-titrage en français et traduction en LSF incrustée du film de présentation	2 733,18	CHATAIGNERAIE LIMOUSINE (FONDS PROPRES)	1 331,96	16
Planches en relief et couleurs contrastées (5 planches en 2 exemplaires)	2 150,00	LEADER (FEADER)	5 327,84	64
Boucles à induction magnétique (accueil et visite guidée)	2 772,00	AUTOFINANCEMENT DE L'ASSOCIATION	1 664,98	20
Visites interprétées en langues des signes	669,60			
<b>Montant global € TTC</b>	<b>8 324,78</b>	<b>Total TTC</b>	<b>8 324,78</b>	<b>100</b>
Observations techniques	Les dépenses présentées portent sur le TTC et sont éligibles à l'assiette Leader.			

MAITRE D'OUVRAGE	M. SEBASTIEN HACHE
INTITULE DE L'OPERATION	Création d'un meublé touristique à la Meyze : Phase 1 du projet « Puyrassol »
DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE	15/07/2020

### FICHE ACTION DE RATTACHEMENT A LA STRATEGIE LEADER

Fiche action 3	Maintenir et renforcer l'économie locale
Sous-action 3.2 3.2.1	Soutien à l'économie touristique Création d'offre d'hébergement touristique (travaux) et d'activités de loisirs associées (équipements)

### AVIS D'OPPORTUNITE DU COMITE DE PROGRAMMATION

Observations de membres du comité de programmation	Notes attribuées		Vote selon la règle du double quorum
<p>- Jean-Luc Célérier émet un avis favorable avec réserve : « Même remarque que pour les autres projets de ce type : je souhaiterais un engagement de location sur une durée minimale (10 ans) pour garantir la bonne utilisation des subventions publiques. »</p> <p>Jérôme Chinn, coordonnateur Leader, rappelle que la durée de maintien du bien à 5 ans correspond aux exigences de l'UE et de la Région et qu'il paraît difficile de s'assurer de cet engagement au-delà.</p> <p>- René Arnaud : « Il est question de toilettes sèches placées à l'extérieur. Cela semble surprenant en terme d'accessibilité. »</p> <p>- Nicole Déliat : « Ce projet permettra de proposer une nouvelle offre de séjour adaptée à des publics à mobilité réduite, la commune de la Meyze étant dépourvue de gîte rural ; l'économie locale pourra être valorisée. »</p>	Rapport à la stratégie	16	Votants collège public : 6 Votants collège privé : 10 Votes favorables : 15 Abstention : 1  <b>AVIS FAVORABLE du Comité de programmation du 19/10/2020</b>
	Rapport à la fiche action	16,5	
	Spécificités Leader	13	
	Développement durable	16	
	<b>Note globale</b>	<b>15,4</b>	

### PRESENTATION DE L'OPERATION

<p><b>Contexte</b></p> <p>Katia et Sébastien Hache portent un projet agri touristique au village de Puyrassou sur la commune de La Meyze. Mme Hache est professeure au collège de St-Yrieix tandis que son mari est auteur de manuels scolaires, ce qui constitue son activité principale. Cette activité s'exerce à domicile et pour l'essentiel les mois d'hiver, ce qui rend possible un investissement dans ce nouveau projet le reste de l'année et particulièrement à la belle saison.</p> <p>Installés sur un terrain de 2,6 ha pour y faire construire leur habitation-maison passive à ossature bois, avec toilettes sèches, chauffe-eau solaire, ils ont fait l'acquisition début 2020, sur un terrain mitoyen, d'un ensemble bâti de construction traditionnelle comprenant une maison d'habitation, une grange attenante et une porcherie. Leur projet comporte trois volets distincts et complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'un gîte dans la maison d'habitation de la ferme ;</li> <li>- L'accueil d'ateliers pédagogiques et des visites dans le but de promouvoir la permaculture et les échanges de pratiques,</li> <li>- Des hébergements insolites (cabanes dans les arbres...).</li> </ul> <p>L'opération présentée concerne <b>le premier volet de ce projet, à savoir l'aménagement d'un meublé de tourisme d'une capacité de 5 personnes.</b></p> <p>La suite du projet est en réflexion. Le porteur de projet s'est rapproché du Gal, de l'OT du Pays de St-Yrieix, de la Région Nouvelle Aquitaine, de la Commune, afin d'appréhender l'environnement touristique et les conditions de la faisabilité technique et économique de la suite du projet.</p>
--

Le projet est géographiquement situé entre St-Yrieix-la-Perche et Nexon, territoire attractif en activités, manifestations, ressources patrimoniales et diversités locales. A noter sur ce territoire, l'existence d'une forte dynamique d'acteurs sur le produire local, bio, manger, consommer autrement (fermes bio, ferme collective, épiceries de produits locaux...) et l'organisation de circuits courts.

La commune de La Meyze est dépourvue d'hébergement touristique, la capacité d'accueil du territoire intercommunal est à conforter (diagnostic OT 2017).



Etat des lieux  
L'accès PMR se fera par la chambre située à l'arrière du bâtiment.

### Description de l'opération

La maison d'habitation (environ 70 m<sup>2</sup>) en pierre est à rénover entièrement dans l'esprit de sa construction et selon une sensibilité écologique et durable. Le potager et ses murs de pierre sèche situés de l'autre côté de la route feront l'objet du volet 2 (restauration des murets, permaculture, spirale aromatique...).

Les publics accueillis en gîte pourront découvrir et partager cette sensibilité écologique et une certaine éthique permaculturelle. Ils pourront par ailleurs participer aux visites et ateliers et consommer les productions du jardin. Des vélos seront mis à disposition pour leurs déplacements.

Ce gîte pourra accueillir **5 personnes au maximum et sera adapté pour l'accueil de personnes à mobilité réduite.**

La rénovation sera confiée à un groupe d'artisans locaux, dans le respect de l'architecture locale et de certaines règles :

- des matériaux respectueux de l'environnement : enduit chaux – chanvre, tuiles locales pour la toiture, peintures écologiques.
- des équipements en double vitrage pour une bonne isolation,
- la phyto-épuration pour les eaux usées, chauffe-eau solaire,
- de l'électroménager économe en énergie (au minimum A++).

En outre, les locataires utiliseront des toilettes sèches qui seront placées en extérieur. Ils seront invités à recycler leurs déchets et à utiliser le lombricomposteur. Les produits d'entretien et sanitaires mis à disposition auront un label écologique, en conformité avec la phyto-épuration.

L'eau de pluie sera par ailleurs récupérée et stockée pour les potagers.

### Objectifs stratégiques et opérationnels

- Conforter la capacité d'accueil en lits touristiques sur le territoire intercommunal en proposant une nouvelle offre de séjour y compris adaptée à des publics à mobilité réduite.
- Répondre à la demande d'écotourisme et d'activités agro touristiques différenciantes respectueuses de la nature
- Proposer une offre de séjours thématiques : découverte échanges de pratiques et d'expérience autour de la permaculture
- Valoriser l'économie locale en invitant à la découverte et la consommation en proximité
- **En termes de fréquentation**, l'hypothèse minimaliste est chiffrée avec l'association des Gîtes de France sur 20 semaines de location n+2, soit un chiffre d'affaires escompté à 9000 € (sur la base des tarifs pratiqués alentours pour un gîte de 5 personnes).

### Public/ bénéficiaires visés par l'opération

Familles, touristes en séjour, éco-découvreurs, publics affinitaires de la permaculture, jardinage, publics en situation de handicap

### Partenaires prévisionnels de l'opération

Techniques

OTI Pays de St-Yrieix, Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Financiers	Fédération de la Châtaigneraie Limousine (fonds propres) Programme Leader Châtaigneraie Limousine
Calendrier prévisionnel de l'opération	
Septembre 2020 – Mai 2021	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION				
Dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €	%
Coût des travaux gros œuvre et second œuvre	151 000	CHATAIGNERAIE LIMOUSINE (FONDS PROPRES) aide plafonnée	2 500	1,7
		LEADER (FEADER) aide plafonnée	10 000	6,6
		AUTOFINANCEMENT	138 500	91,7
<b>Montant global € TTC</b>	<b>151 000</b>	<b>Total TTC</b>	<b>151 000</b>	<b>100</b>
Observations techniques	Le porteur de projet, en tant que loueur de meublé non professionnel n'est pas assujetti à la TVA. Il s'engagera à maintenir l'usage du bien en gîte pendant 5 ans minimum vis à vis des soutiens financiers de la Châtaigneraie et de l'Europe. Compte tenu du montant de l'assiette éligible, le montant de l'aide Châtaigneraie est plafonnée à 2 500 € ; ce qui entraînera un plafond de l'aide Leader à 10 000 €.			